

RESPECT DE LA QUARANTAINE : PLUS D'UN MILLION DE CANADIENS
CONNAISSENT QUELQU'UN QUI N'A PAS ENTIÈREMENT RESPECTÉ
LES RÈGLES DE QUARANTAINE APRÈS UN VOYAGE ; LES QUÉBÉCOIS
SONT LES PLUS SUSCEPTIBLES DE CONNAÎTRE UNE PERSONNE QUI
N'A PAS ENTIÈREMENT RESPECTÉ LES RÈGLES

JACK JEDWAB,
PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION D'ÉTUDES CANADIENNES
ET DU RÉSEAU COVID-19 SUR LES IMPACTS SOCIAUX
JANUARY 22, 2021

INTRODUCTION : IL N'EST PAS FACILE DE FAIRE RESPECTER LES RÈGLES DE QUARANTAINE PAR LES CANADIENS

Hier (21 janvier), le premier ministre du Québec, François Legault, a déclaré qu'il souhaitait que tous les voyageurs retournant au Québec soient mis en quarantaine dans un hôtel pendant deux semaines immédiatement après leur arrivée de l'aéroport. Il souhaite que les salles de quarantaine soient "surveillées" et que la durée du séjour soit de deux semaines. Il ajoute que les voyageurs seraient tenus de payer la durée du séjour à l'hôtel pendant 14 jours. Un sondage Léger-ACS (15-17 janvier 2021) révèle que sur les quelque 30 % de Québécois qui disent connaître une personne mise en quarantaine après un voyage, environ un sur cinq connaît une personne qui n'a pas pleinement respecté les règles de quarantaine. Ce dernier chiffre est le plus élevé de toutes les provinces canadiennes.

Il n'a pas été facile d'amener les Canadiens à se conformer aux règles de quarantaine de la COVID-19. L'enquête Léger-ACS révèle que sur les 43 % de Canadiens qui disent connaître quelqu'un qui a été mis en quarantaine, quelque 10 % disent connaître quelqu'un qui n'a pas pleinement respecté les règles de quarantaine. Si ces 10 % peuvent sembler un faible pourcentage, ils peuvent néanmoins représenter jusqu'à un million de personnes, voire plus.

QUELQUE 43 % DES CANADIENS CONNAISSENT UNE PERSONNE QUI A DÛ ÊTRE MISE EN QUARANTAINE EN RAISON D'UN VOYAGE À L'ÉTRANGER

Le gouvernement du Canada exige que les personnes voyageant de l'étranger soient mises en quarantaine à leur domicile ou dans un centre désigné pendant 14 jours. Connaissez-vous quelqu'un qui a été mis en quarantaine ?

	Canada	18-34	35-54	55+	Francophone	Anglophone	Autre	Atl.	QC	ONT	MB/SK	AB	CB
Oui	43%	54%	43%	35%	28%	47%	45%	57%	31%	48%	46%	41%	42%
Non	57%	46%	57%	65%	72%	53%	55%	43%	69%	52%	54%	59%	58%

PARMI CEUX QUI CONNAISSENT QUELQU'UN QUI A ÉTÉ MIS EN QUARANTAINE, UN PEU PLUS D'UN SUR DIX DÉCLARE NE PAS AVOIR PLEINEMENT RESPECTÉ LES RÈGLES, LE QUÉBEC AFFICHANT LE POURCENTAGE LE PLUS ÉLEVÉ DE PERSONNES CONNAISSANT QUELQU'UN AYANT ENFREINT LES RÈGLES

À votre connaissance, la ou les personnes ont-elles pleinement respecté les règles de quarantaine ?									
	Canada	Homme	Femme	Atl.	QC	ONT	MB/SK	AB	CB
Yes	88%	87%	90%	92%	80%	89%	88%	95%	88%
No	12%	13%	10%	8%	20%	11%	12%	5%	12%

DE NOMBREUX CANADIENS CONNAISSENT UNE PERSONNE QUI A ENFREINT LES RÈGLES DE QUARANTAINE

- 43 % des 30 millions de Canadiens de plus de 18 ans représentent environ 13 millions de personnes.... et au Québec 31 % des 7,2 millions, soit environ 2,2 millions, parmi lesquels 20 % disent avoir connu une personne qui ne respectait pas entièrement les règles de quarantaine
- 12 % de 13 millions de personnes implique un nombre maximum de 1,5 million de personnes... Mais il est très probable que les 12 % connaissent des mêmes personnes qui n'ont pas respecté la quarantaine, ce qui réduirait le pourcentage maximum. Cela dit, le sondage confirme que bien plus d'un million de Canadiens disent connaître quelqu'un qui n'a pas pleinement respecté les règles de quarantaine et, au Québec, jusqu'à 400 000 personnes affirment connaître quelqu'un qui ne les a pas respectées.

UNE MAJORITÉ DE CANADIENS SOUTIENT FERMEMENT L'IDÉE DE FAIRE DE LA VIOLATION DE LA QUARANTAINE UN DÉLIT

En ce qui concerne les voyages à l'extérieur du Canada au cours des 90 prochains jours (trois mois), êtes-vous très favorable, plutôt favorable, plutôt défavorable ou très défavorable au fait que des violations à la règle de 14 jours de quarantaine soit considérés comme un délit pénal pour les personnes qui reviennent au Canada de l'étranger ou qui viennent au Canada de l'étranger

TOTAL FAVORABLE	81%
Très favorable	53%
Plutôt favorable	28%
TOTAL DÉFAVORABLE	19%
Très défavorable	13%
Plutôt défavorable	6%

MÉTHODOLOGIE

- Ces résultats proviennent d'un sondage réalisé par Léger en partenariat avec l'Association d'études canadiennes entre le 15 janvier et le 17 janvier 2021 auprès de 1516 Canadiens. Bien qu'aucune marge d'erreur ne puisse être associée à un échantillon non probabiliste, à des fins de comparaison, l'échantillon national aurait une marge d'erreur de $\pm 2,5\%$, 19 fois sur 20.

© 2020 Association d'études canadiennes
Tous droits réservés.

Auteur : Jack Jedwab

Créé le 22 janvier 2021



www.acs-aec.ca